

Pour diffusion immédiate  
Le 6 décembre 2006

**L'ONTARIO RENOUVELLE SON APPEL À LA VIGILANCE  
CONTRE LA VIOLENCE ARMÉE**

TORONTO — Lors d'une vigile organisée pour commémorer le 17<sup>e</sup> anniversaire du massacre de Montréal et trois mois après la tuerie au Collège Dawson, le procureur général de l'Ontario a renouvelé son appel à tous les paliers de gouvernement, les exhortant à mettre tout en œuvre pour lutter contre les actes criminels avec armes à feu.

« Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons nous souvenir des victimes et de leurs familles et renouveler notre engagement à unir nos forces pour éradiquer la violence armée une fois pour toute », a affirmé M. Bryant.

« À l'heure où nous commémorons ce jour tragique de 1989 où tant de jeunes femmes pleines de vie ont été assassinées, il est tout naturel que nous réitérions notre engagement à améliorer les soutiens aux victimes de violence », a déclaré la ministre déléguée à la Condition féminine Sandra Pupatello.

L'Ontario continue de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre une interdiction sur les armes de poing et tienne à jour le registre fédéral des armes à feu.

« Nous savons que les armes de poing sont l'arme de prédilection de nombreux criminels et nous croyons que la population ontarienne, et en fait toute la population canadienne, serait mieux protégée si ces armes étaient prohibées et qu'elle est plus en sécurité depuis la création du registre canadien des armes à feu », a précisé M. Bryant.

Le gouvernement McGuinty appelle depuis longtemps à un durcissement des peines minimales obligatoires et à la réforme des règles sur le cautionnement pour les actes criminels mettant en jeu des armes à feu. Il appuie deux nouveaux projets de loi fédéraux, le projet de loi C-10 et le projet de loi C-35, qui, s'ils sont adoptés, imposeraient des peines d'emprisonnement minimales plus sévères et inverseraient le fardeau de la preuve pour les mises en liberté sous caution dans les cas d'actes criminels graves commis avec une arme à feu.

La province demeure résolue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre la criminalité mettant en jeu des armes à feu. C'est pourquoi elle met en œuvre une série d'initiatives, d'une valeur de 51 millions de dollars. Par exemple :

- Étoffer le nombre de procureurs de la Couronne travaillant au sein du Groupe d'intervention contre les bandes criminalisées et les armes à feu. À l'heure actuelle, 60 procureurs de la Couronne ont été assignés à ce groupe d'intervention, et d'autres seront en poste d'ici à la fin de l'année. Au total, le groupe d'intervention sera doté de 64 procureurs de la Couronne, dont certains travailleront dans chaque région de la province.
- Établir un centre provincial des opérations à la fine pointe de la technologie qui permettra une meilleure coordination des enquêtes et des poursuites des infractions commises avec des armes à feu ou liées à des bandes criminalisées. Le centre, dont l'ouverture est prévue pour janvier 2007, sera situé dans la région du grand Toronto. Il abritera le Groupe d'intervention contre les bandes criminalisées et les armes à feu, qui se compose de représentants du service de police de Toronto et de la Police provinciale de l'Ontario, d'une équipe de procureurs de la Couronne spécialisés, de personnel de soutien, d'agents de probation et de libération conditionnelle, et d'une unité d'aide aux victimes.
- Verser 14 millions de dollars pour accélérer l'embauche de 1 000 nouveaux agents de police en 2006. À l'heure actuelle, 970 nouveaux agents sont en fonction ou le seront prochainement. À la demande des partenaires municipaux, les 30 agents restants seront embauchés et formés au début de 2007.

- 30 -

Renseignements :  
Greg Crone  
Ministère du Procureur général  
Bureau du ministre  
416 326-1785

Valérie Hopper  
Ministère du Procureur général  
Direction des communications  
416 326-2202

*Available in English*

[www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca)